



30/05/2014

Givors

## ORDRE DU JOUR

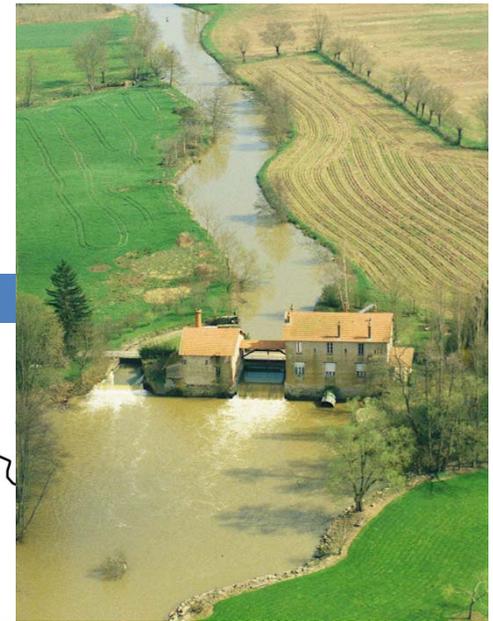
### Préambule

1. Définition des enjeux liés aux pollutions diffuses
2. Stratégie mise en œuvre dans le cadre du Contrat de Rivière
3. Point d'étape des réalisations
4. Suivi et perspectives

## ORDRE DU JOUR

### **Préambule**

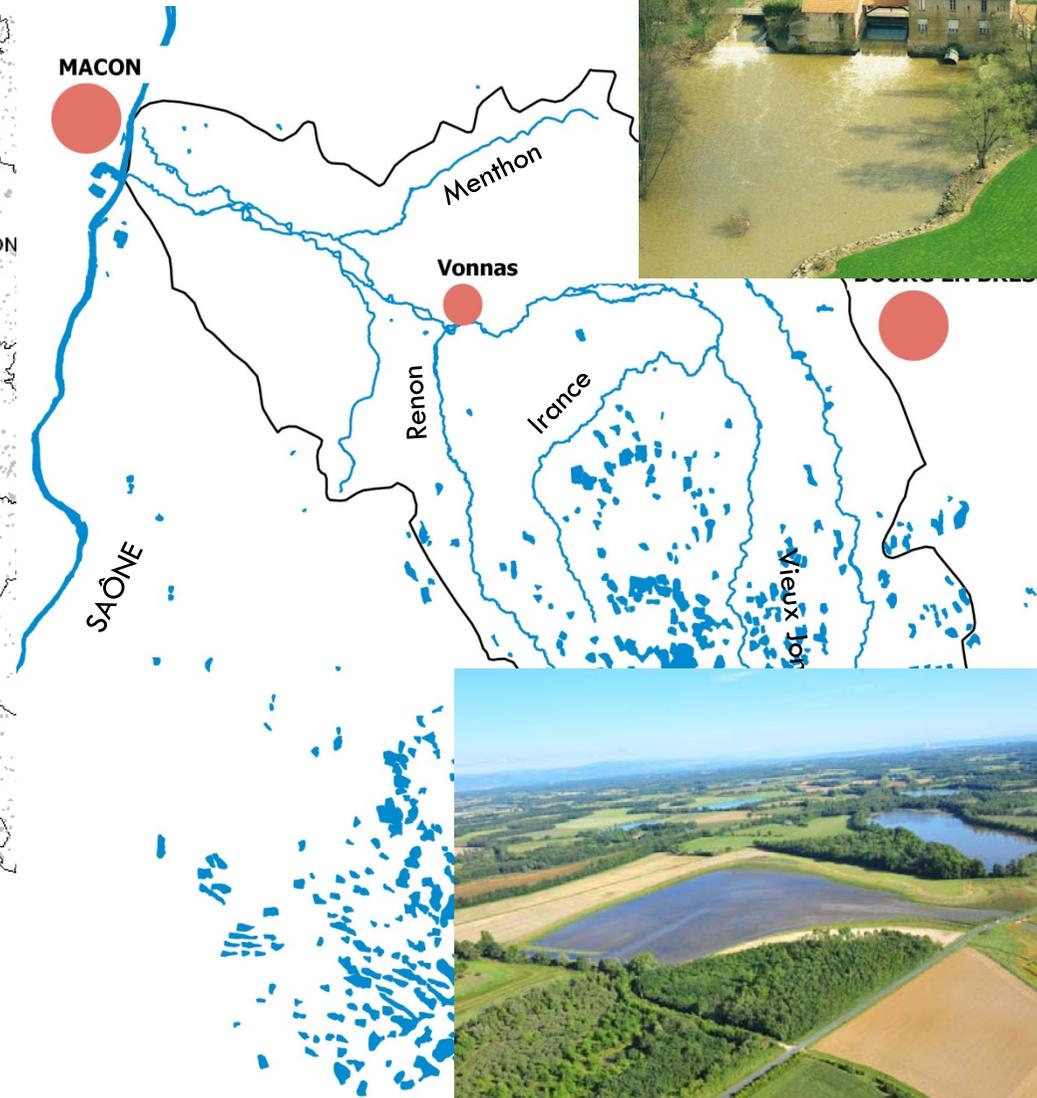
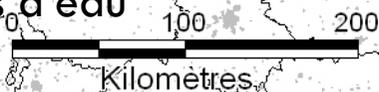
1. Définition des enjeux liés aux pollutions diffuses
2. Stratégie mise en œuvre dans le cadre du Contrat de Rivière
3. Point d'étape des réalisations
4. Suivi et perspectives

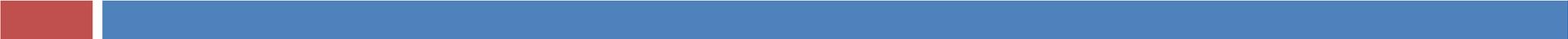


Syndicat mixte de 41 communes + 1 CC  
créé en 2003  
Porteur d'un Contrat de rivière en 2004-  
2011, puis d'un second Contrat 2015-  
2020

Principaux enjeux :

- Pollutions diffuses phytosanitaires
- Restauration morphologique et continuité
- Préservation et restauration des zones humides
- Gestion du réseau hydrographique hors cours d'eau

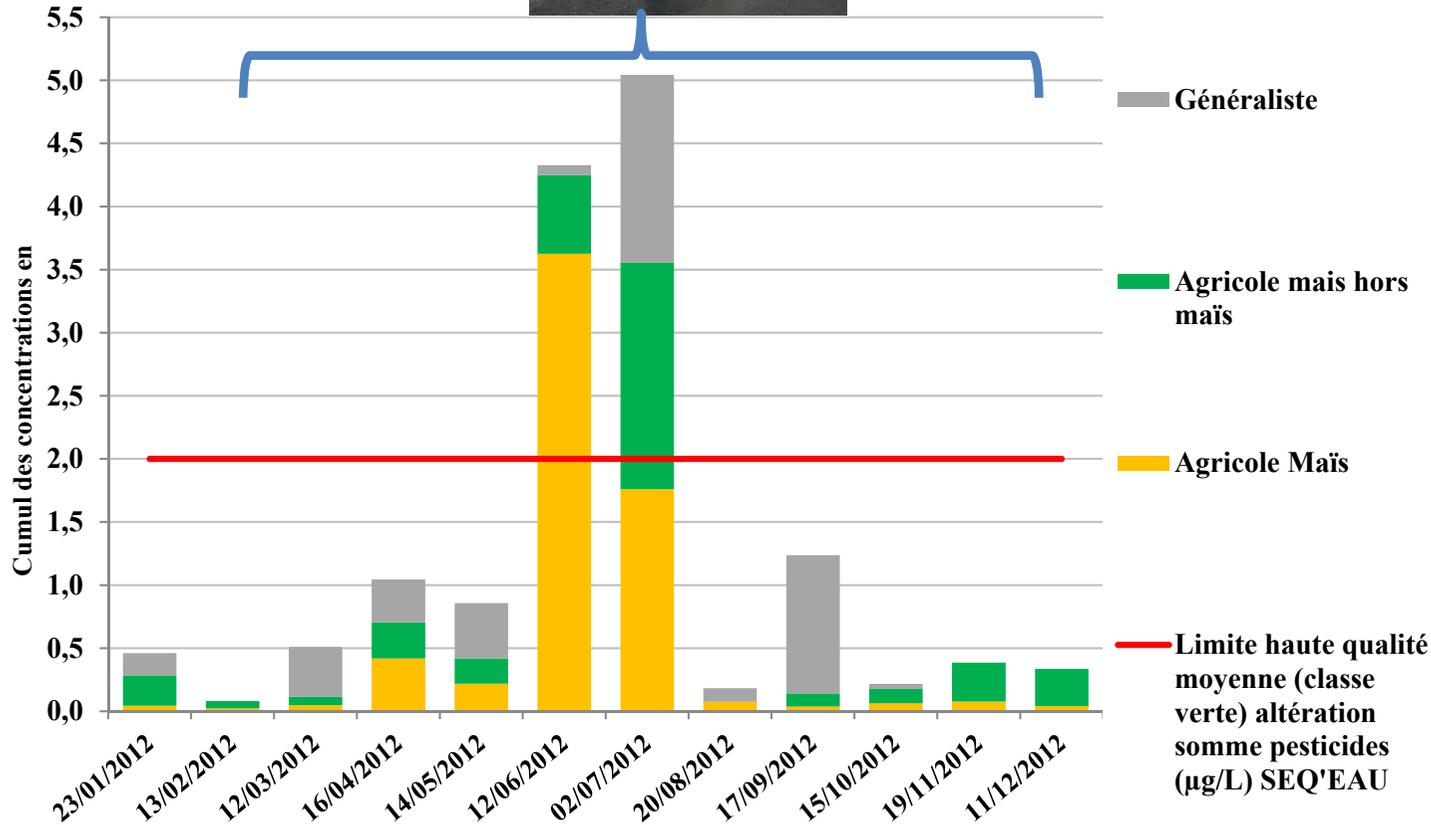




## ORDRE DU JOUR

Préambule

1. **Définition des enjeux liés aux pollutions diffuses**
2. Stratégie mise en œuvre dans le cadre du Contrat de Rivière
3. Point d'étape des réalisations
4. Suivi et perspectives



Hierarchisation des enjeux liés aux pollutions diffuses par les pesticides, par ordre décroissant d'importance :

- Herbicides pré-levée en culture de maïs
- Glyphosate et AMPA
- Herbicides céréales à paille



Autres éléments du diagnostic de territoire :

- Faible topographie, en particulier sur le plateau dombiste
- Sols argilo limoneux fortement imperméables
- Importante densité d'un réseau de fossé de gros gabarit
- Cycle d'exploitation des étangs

## ORDRE DU JOUR

1. Définition des enjeux liés aux pollutions diffuses
2. **Stratégie mise en œuvre dans le cadre du Contrat de Rivière**
3. Point d'étape des réalisations
4. Suivi et perspectives

2 axes d'intervention

Limitation des transferts  
de la parcelle au cours  
d'eau

- Mise en œuvre de zones tampons sur le réseau de fossé
- Dispositif PAEC incluant des bandes enherbées

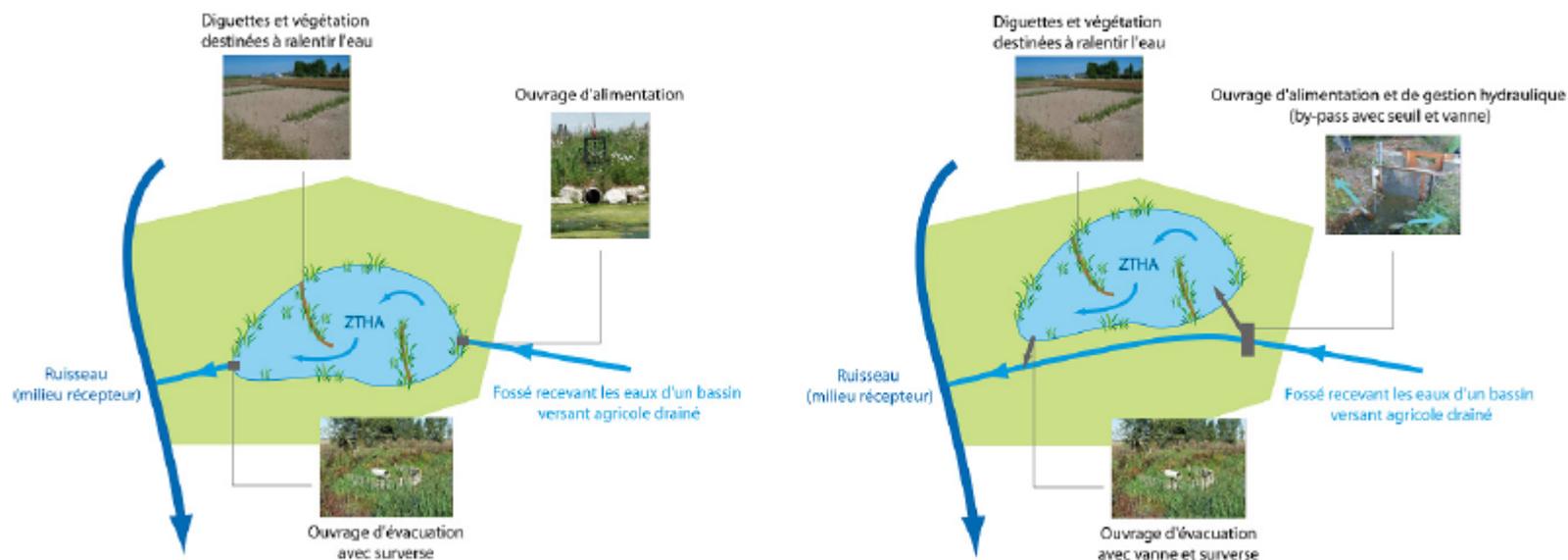
Diminution des apports à  
la source

- Dispositif PAEC incluant des mesures PHYTO
- Plans de désherbage communaux

## Limitation des transferts de la parcelle au cours d'eau

- Mise en œuvre de zones tampons sur le réseau de fossé

- Proposition d'inscription au Contrat de Rivière après visite organisée par l'ARRA des expérimentation mise en place en Lorraine
- Adaptation du principe au contexte dombiste, et appui sur les principes techniques définis par le guide technique de l'IRSTEA



Limitation des transferts  
de la parcelle au cours  
d'eau

- Mise en œuvre de zones tampons sur le réseau de fossé

- Intégration dans une politique globale de gestion du réseau de fossé ;
- Démarche largement ascendante, basée sur les opportunités de terrain définies lors de réunions locales, et non sur une planification réalisée en amont ;
- Démarche basée sur le volontariat et le conventionnement ;
- Les aménagements ne doivent pas présenter de contraintes d'entretien dépassant trop largement celles du réseau de fossés ;
- Mise en œuvre d'un suivi de la qualité de l'eau sur les réalisations les plus pertinentes.

**Engagements financiers prévus au Contrat de Rivière :**

250 000 € HT à raison de 50 000 €/an de 2015 à 2019 pour l'ensemble du programme d'aménagement des fossés.

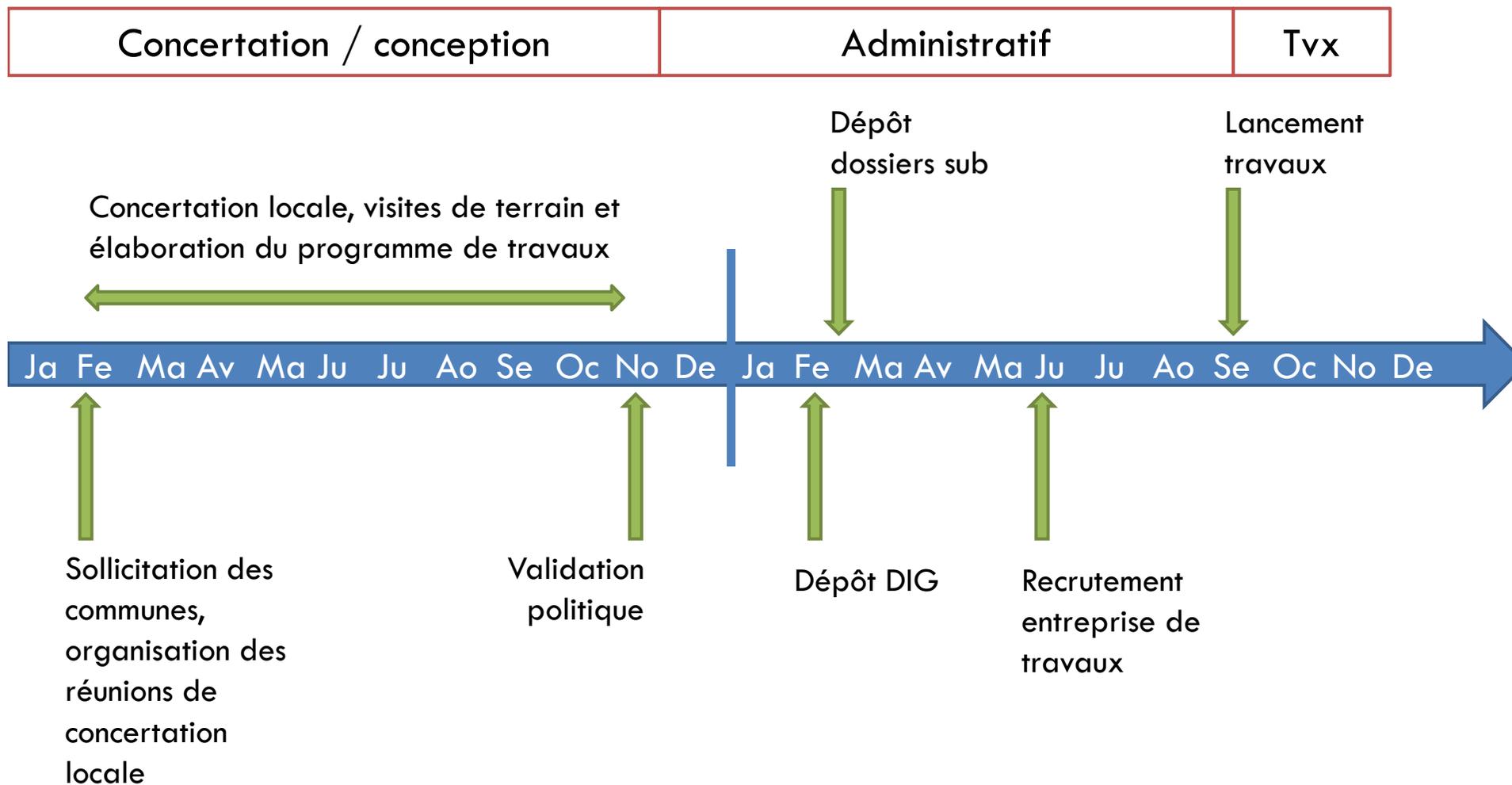
**Financements prévus :**

LEADER 30%, Département de l'Ain 40%

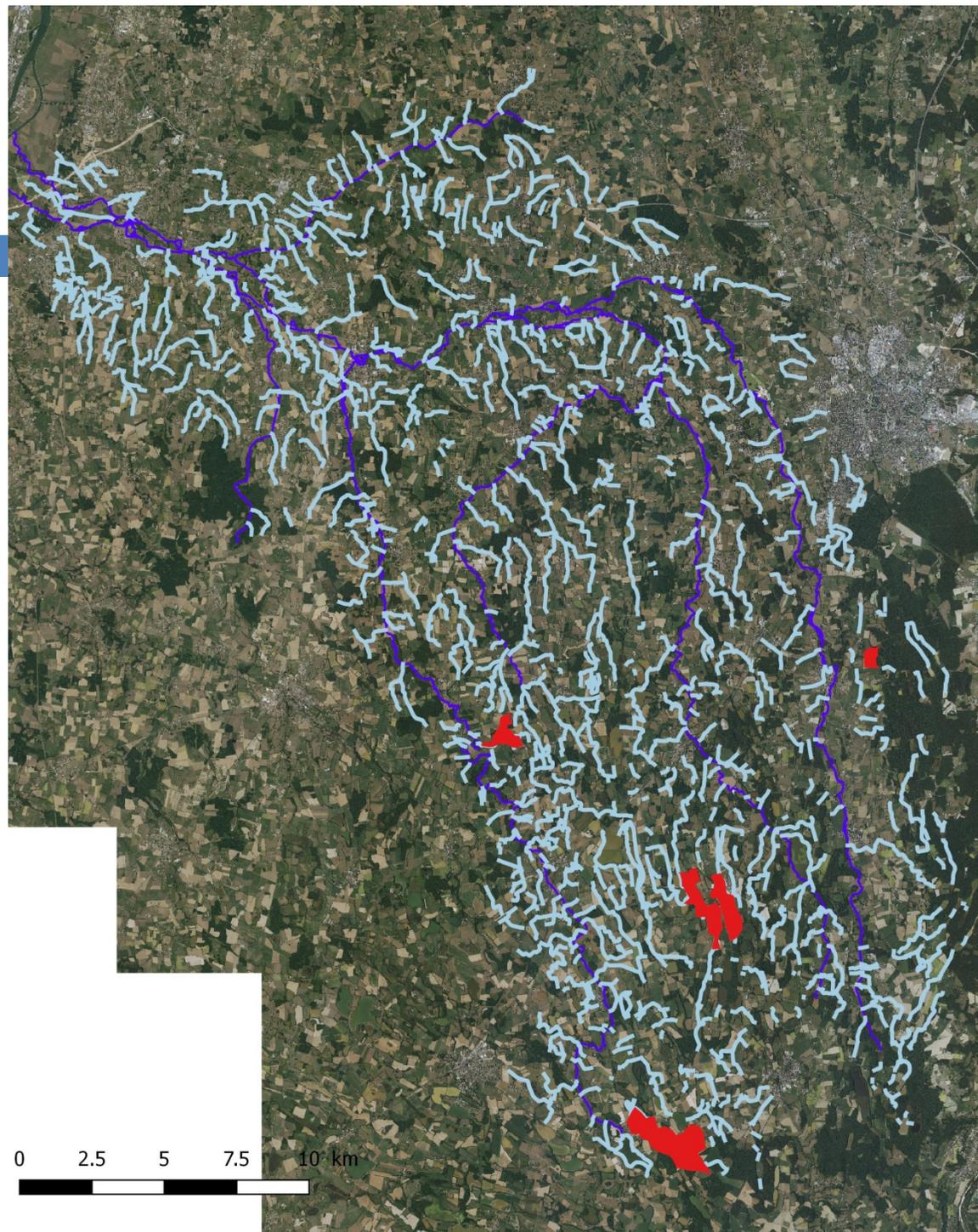
## ORDRE DU JOUR

1. Définition des enjeux liés aux pollutions diffuses
2. Stratégie mise en œuvre dans le cadre du Contrat de Rivière
3. **Point d'étape des réalisations**
4. Suivi et perspectives

Animation nécessaire à la programmation d'intervention sur un sous-BV (8 à 10 communes) :

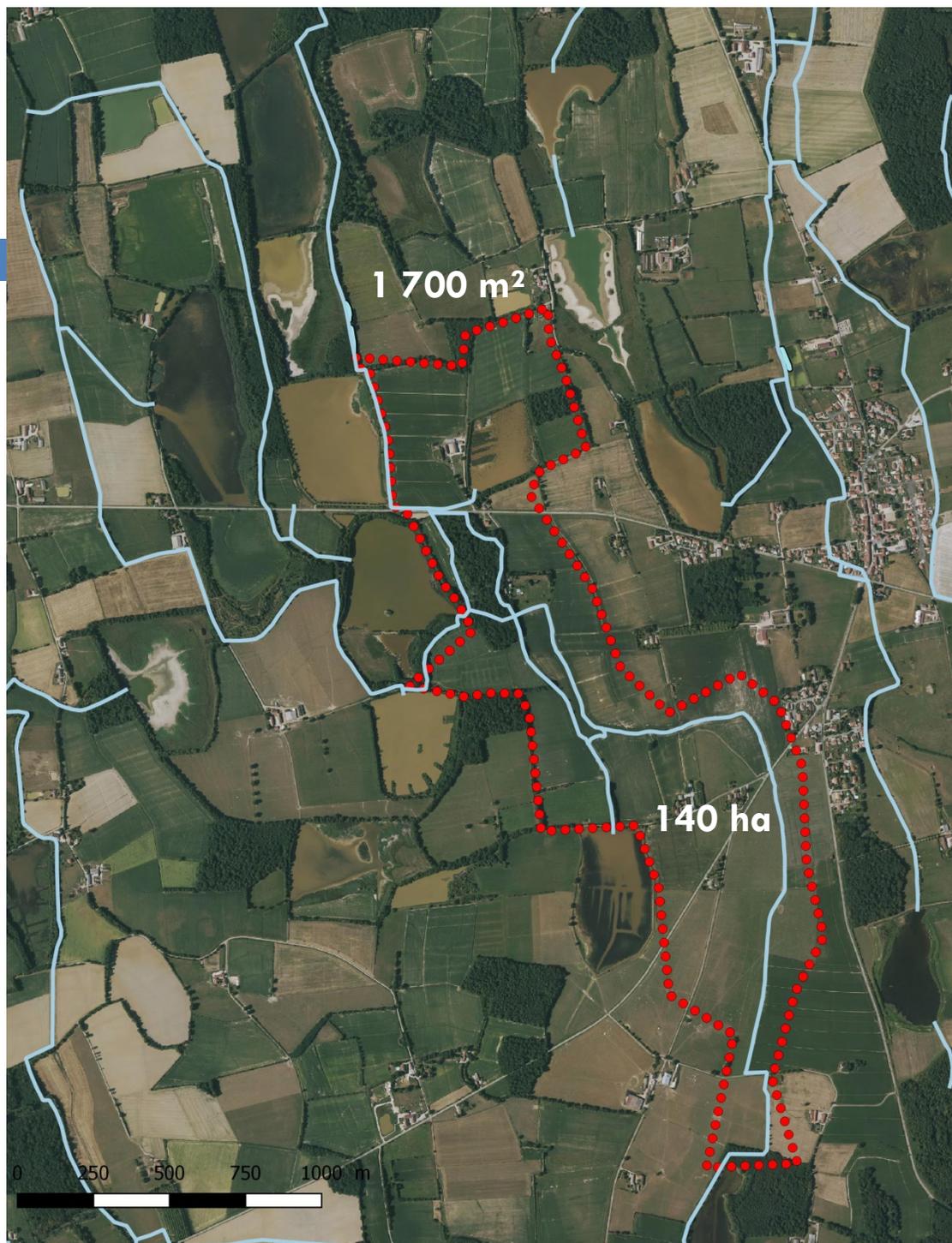


Création de 5 ZT sur l'amont du BV  
pour les campagnes de travaux 2015  
et 2016



**Réalisé en 2015 :**

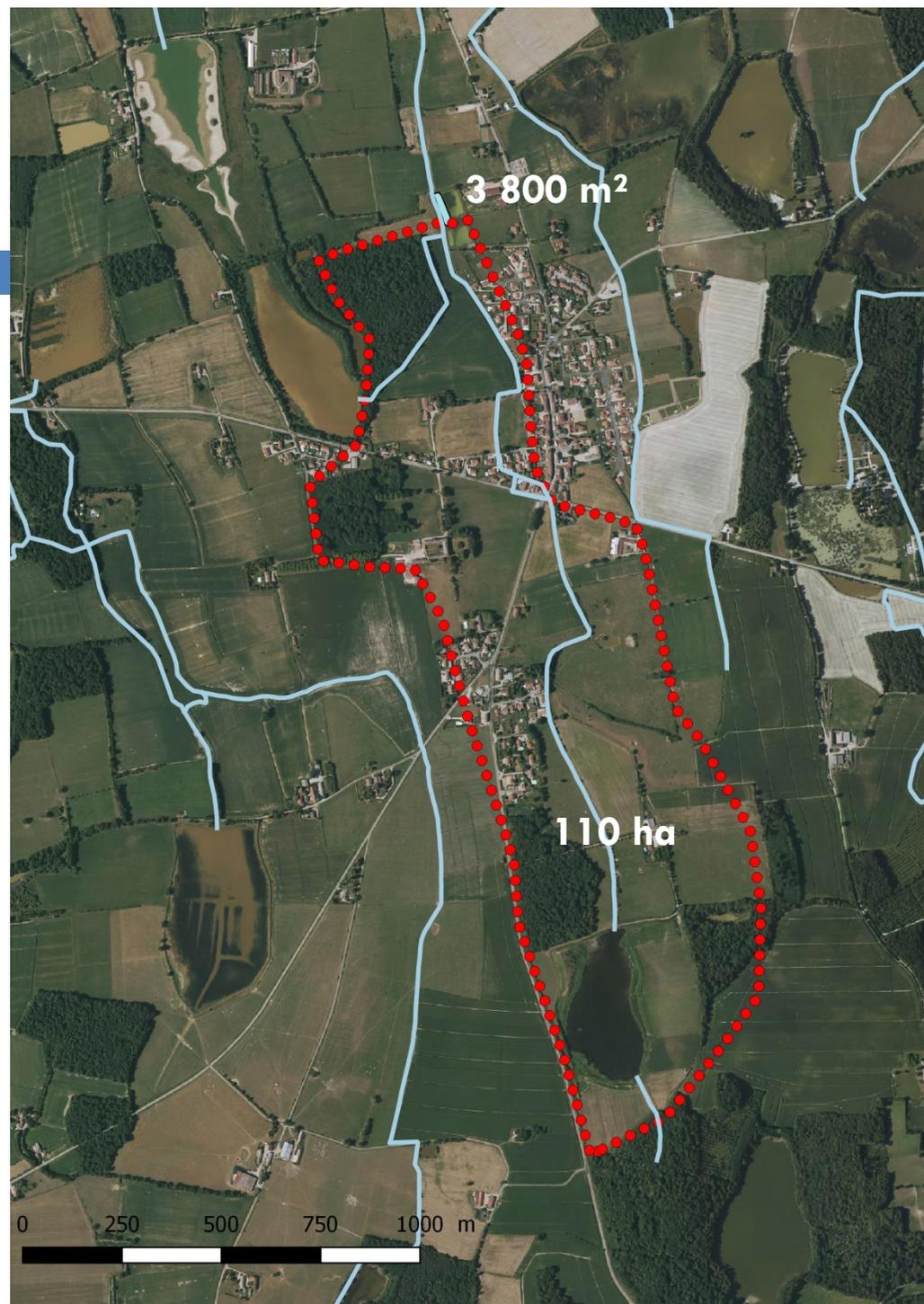
Création de 2 ZHTA successives en série sur la commune de St-Nizier-le-Désert





**Réalisé en 2015 :**

Réaménagement d'un ancien lagunage  
d'assainissement





Nature des travaux :

Terrassement (6 500 m<sup>3</sup>)

Ensemencement (1 500 m<sup>2</sup>)

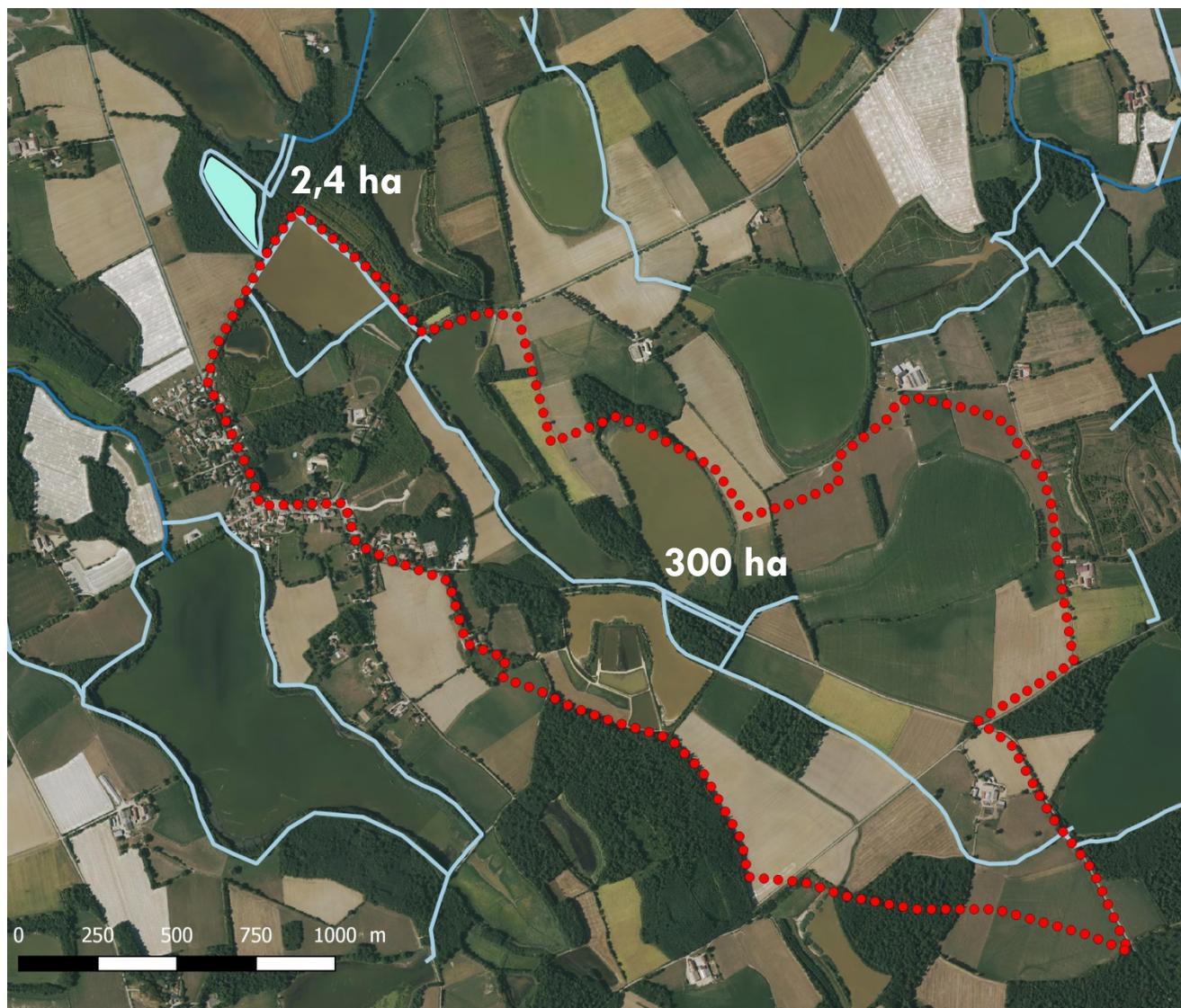
Plantation d'hélophyte (2 000 plants)

**Coût : 23 300 € HT**



**Prévu en 2016 :**

Utilisation d'un étang piscicole dombiste non exploitée comme ZTHA en dérivation



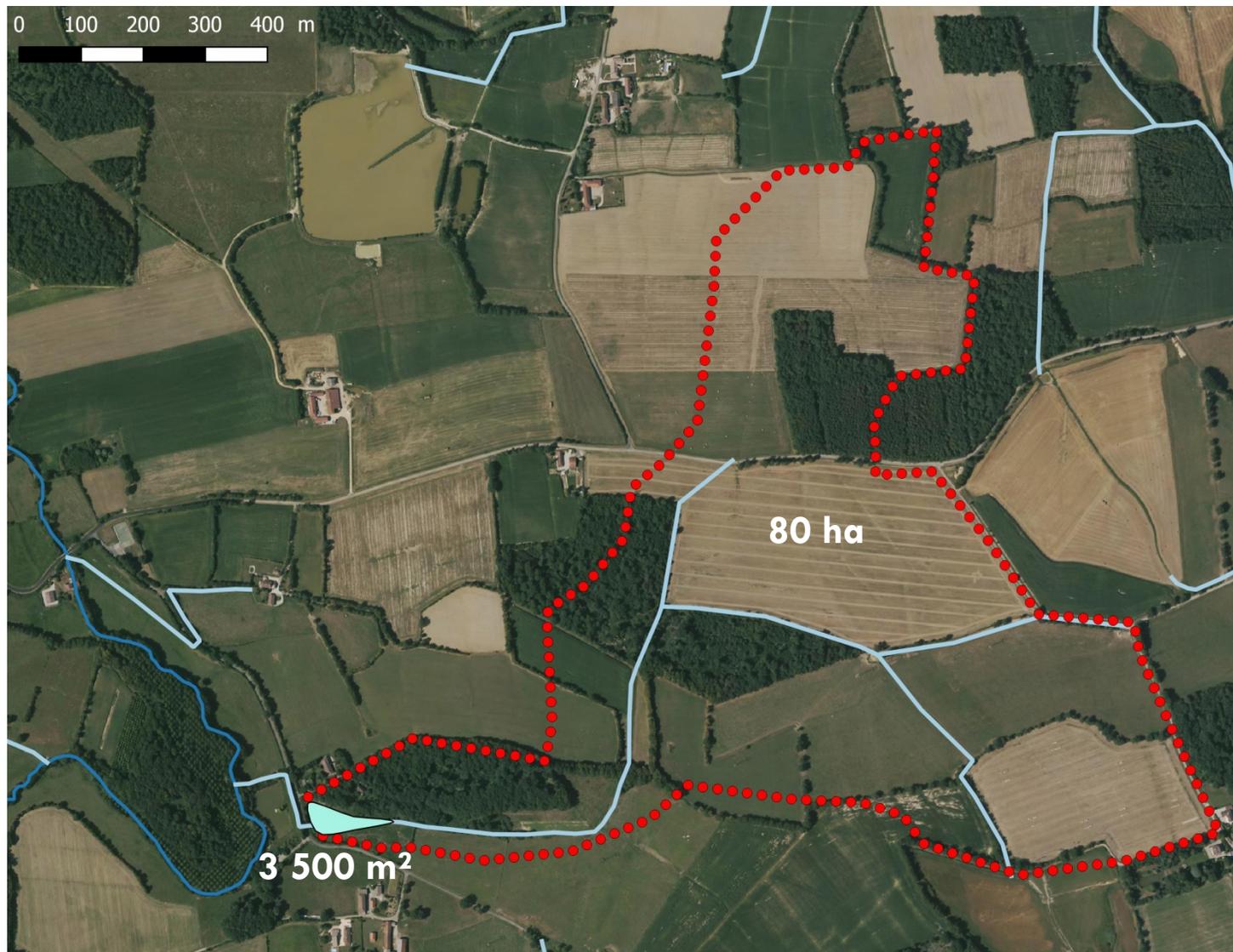
- Restauration du fossé d'alimentation sur 200 ml
- Clavage de brèches éventuelles
- Ensemencement des surfaces travaillées

**Coût : 3 000 € HT**



**Prévu en 2016 :**

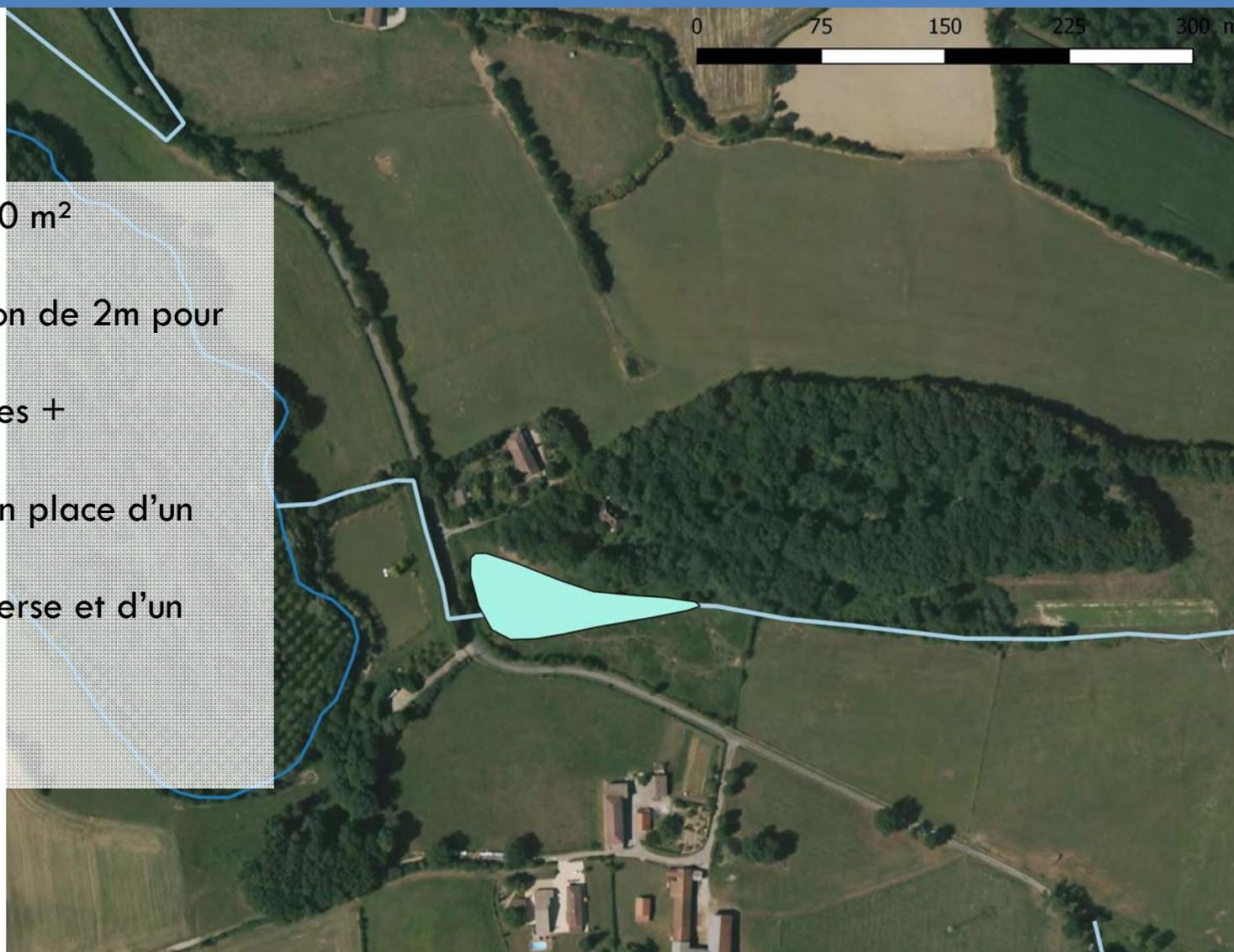
Aménagement  
d'une ZHTA en  
série



Surface totale : 3 500 m<sup>2</sup>

- Elévation d'un merlon de 2m pour 80 ml
- Création de platières + végétalisation
- Fourniture et mise en place d'un système de vidange
- Création d'une surverse et d'un trop-plein

**Coût : 16 000 € HT**

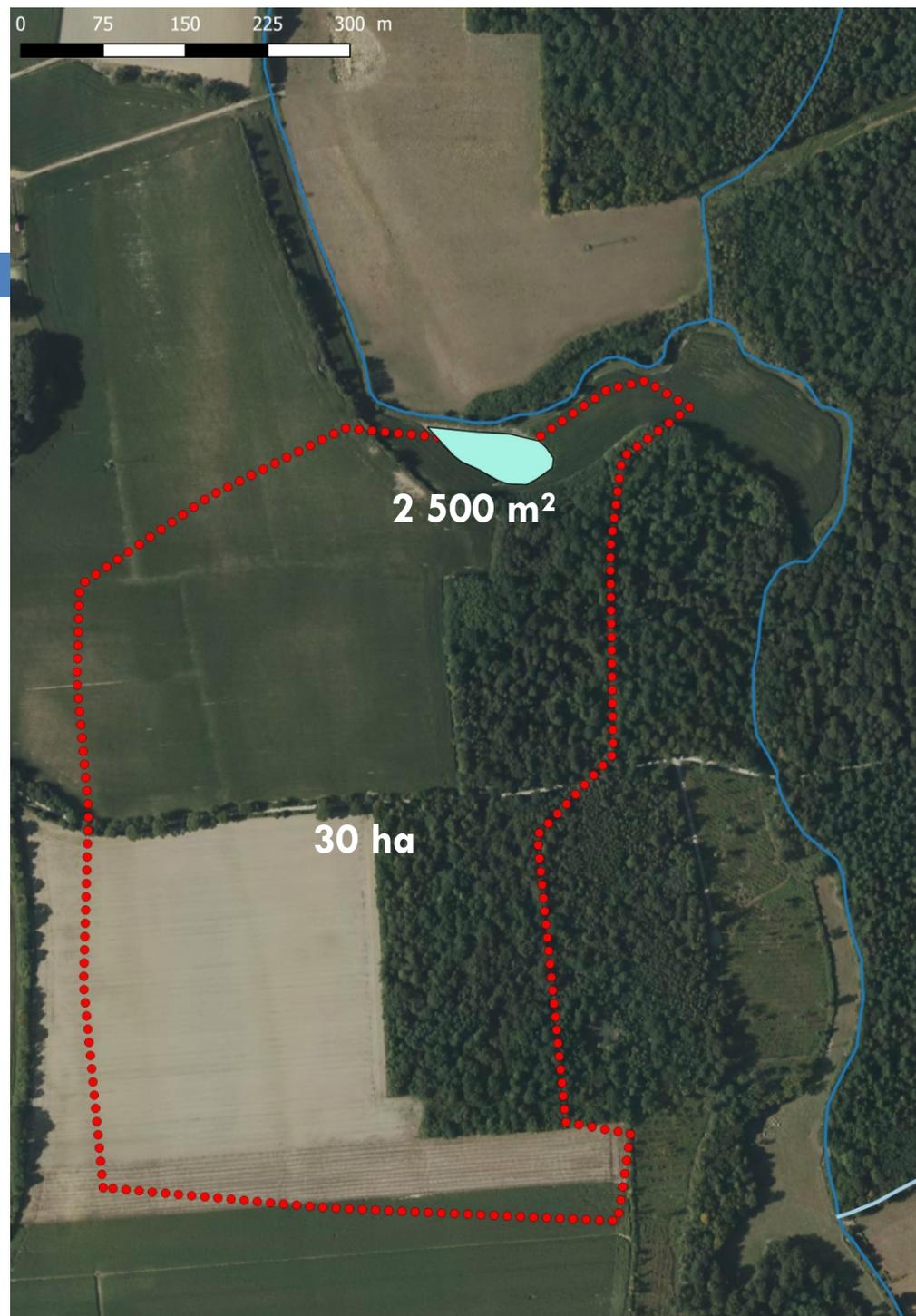


Aménagement d'une ZHTA en série, en  
sortie de rigoles de parcelles agricoles

Surface totale : 2 500 m<sup>2</sup>

- Terrassement
- Remise en place terre végétale +  
végétation présente
- Création cheminement préférentiel  
+ surverse

**Coût : 7 000 € HT**



## ORDRE DU JOUR

1. Définition des enjeux liés aux pollutions diffuses
2. Stratégie mise en œuvre dans le cadre du Contrat de Rivière
3. Point d'étape des réalisations
4. **Suivi et bilan d'étape**

- Mise en place de dispositifs de suivis de la qualité de l'eau :



Coût du dispositif de suivi : 17 000 € HT  
Analyse d'échantillons : 430 € HT l'unité

- Poursuite de l'animation pendant la durée du Contrat de Rivière, aménagement de nouvelle zone en parallèle aux opérations d'entretien du réseau de fossés
- Réflexions sur l'évolution de cette stratégie suite aux évolutions réglementaires et territoriales en cours

## Bilan d'étape

### Atouts / Points forts

- Réponse techniquement adaptée aux spécificités du territoire
- L'intégration dans un programme global d'aménagement permet l'acceptation de cette démarche
- Existence de financements locaux disponibles, incluant les opérations d'entretien
- Coûts maîtrisés en investissement et en entretien
- Permet un rééquilibrage amont aval des actions menées par le syndicat

### Obstacles / Points faibles

- Difficulté pour trouver des surfaces correspondant aux besoins théoriques
- Coût et difficultés techniques de mise en œuvre du suivi
- Lourdeur administrative de l'opération dans son ensemble
- A priori, pas d'intégration à la compétence GEMAPI
- Mise à disposition précaire des zones créées, implication des agriculteurs/propriétaires à développer



*Merci de votre attention...*